

FUTURA

Payer avec votre téléphone au péage : une infraction !

Podcast écrit et lu par Adèle Ndjaki

[Générique d'intro, une musique énergique et vitaminée.]

Payer un péage avec un téléphone portable est considéré comme une infraction, c'est le décryptage de la semaine dans Vitamine Tech.

[Fin du générique.]

Vous êtes sur la route, vous arrivez à un péage, et là, vous payez avec votre téléphone portable. Parfait, le paiement est effectué d'un simple geste. Vous vous apprêtez à reprendre la route tranquillement sauf qu'en réalité, non, vous êtes arrêté par les forces de l'ordre car vous avez commis une infraction ! Oui, je vous l'assure, vous avez payé au péage avec votre portable, et ça, c'est illégal ! Vous ne le saviez pas ? Bonjour à toutes et à tous, je suis Adèle Ndjaki, et cette semaine, dans Vitamine Tech, nous allons parler des limites concernant l'utilisation du smartphone dans la voiture.

[Une musique électronique calme.]

Vous n'en avez pas le droit, mais vous le faites peut-être : payer avec son téléphone à un péage. Et oui, c'est illégal ! 90 euros d'amende et 3 points retirés sur son permis, un jeune conducteur a raconté sur TikTok avoir payé très cher cet acte qui semble pourtant si anodin. Visionnée plus de 4,6 millions de fois, cette histoire suscite l'incompréhension et la colère du public. Et oui parce qu'on vit dans un monde où, dorénavant, 70 % de la population mondiale serait équipée d'un téléphone portable, selon le dernier rapport de We Are Social et Meltwater. 63 % des consommateurs français déclarent également connaître et utiliser le paiement mobile, d'après un sondage de l'OpinionWay. Utiliser l'option sans contact via son téléphone pour payer est devenu monnaie courante aujourd'hui. Car depuis près de 8 ans, il est possible d'effectuer des paiements sans contact avec son smartphone, grâce à la technologie NFC (Near Field Communication). Et tout est fait actuellement pour faciliter ce mode de paiement. De nombreux portefeuilles électroniques ont été lancés ces dernières années, avec Apple Pay, Samsung Pay, Google Wallet (anciennement Google Pay), Paylib et encore bien d'autres, ce qui rend le paiement plus rapide que jamais. C'est bien, mais sur la route, la loi est stricte : l'utilisation d'un téléphone tenu en main par un conducteur est strictement interdite par l'article R412-6-1 du Code de la route. Cette disposition s'applique dès lors qu'un véhicule est considéré « en circulation », ce qui inclut les arrêts momentanés, comme aux barrières de péage et même à l'arrêt au drive d'un fast-food. Et toujours selon le même article, cette infraction est qualifiée comme une contravention de 4^e classe, ce qui

entraîne non seulement une amende forfaitaire de 135 euros, mais aussi un retrait de 3 points sur le permis de conduire. C'est à peu près la sanction qu'a eue le jeune conducteur dont on parlait juste avant. Alors pourquoi y a-t-il un aussi grand écart entre l'évolution des usages technologiques offerts par le paiement mobile sans contact et la loi ? Tout simplement parce que les autorités considèrent que tenir un téléphone en main au volant perturbe gravement l'attention, même pendant un bref arrêt. Mais le droit français est vivant, il évolue avec le temps et se conforme aux nouvelles réalités que connaît le pays.

[Virgule sonore, une cassette que l'on accélère puis rembobine.]

[Une musique de hip-hop expérimental calme.]

La vidéo du jeune conducteur est devenue tellement virale que le président de la République française, Emmanuel Macron, a tenu à réagir personnellement. Pour lui, il est évident que les automobilistes peuvent payer leur péage avec un téléphone. Il a même dit qu'il allait, je cite, "*transmettre le dossier au ministre de l'Intérieur*" pour régler cette situation de façon collective. En attendant que la loi évolue dans ce sens, utiliser le paiement sans contact avec sa carte bancaire, un badge de télépéage ou même une montre connectée – qui n'est pas considérée comme un appareil tenu en main par le conducteur – sont des solutions pour payer au péage sans risquer une amende.

[Virgule sonore, un grésillement électronique.]

C'est tout pour cet épisode de Vitamine Tech. Pour ne pas manquer nos futurs épisodes, abonnez-vous dès à présent à ce podcast, et si vous le pouvez, laissez-nous une note et un commentaire. Cette semaine, je vous recommande le dernier épisode Bêtes de Science dans lequel Agatha Liévin-Bazin vous parle de la couleuvre, un animal puissant au cœur tendre. Pour le reste, je vous remercie pour votre fidélité à Vitamine Tech, je vous souhaite tout le meilleur, et, comme d'habitude, une excellente journée ou une très bonne soirée et rester branché !

[Un glitch électronique ferme l'épisode.]